



Contestation d'honoraires d'avocat

Par **saskatchewan**, le **30/06/2009** à **12:47**

Bonjour,

J'ai adressé une lettre au Bâtonnier, je reçois hier une lettre me convoquant pour le 1er juillet soit demain.

Hors il m'a dit que je dois informer l'avocat dont je conteste les honoraires et adresser aux services du Bâtonnier les justificatifs, mais ceux-ci ont déjà été fournis lors de ma lettre en demande.

De plus cette lettre simple de convocation annonce un formulaire à remplir, mais il n'est pas joint.

Je ne comprends rien à cette convocation, je ne pensais pas avoir à me présenter, il me semblait que cela pouvait se régler sur présentation des pièces. Je peux me faire assister d'un avocat

en outre que je manque d'argent, je ne pense pas qu'un avocat soit très enthousiasme pour cet exercice, même si le conseil de contester les factures m'a été faite par un avocat.

Envoyer par mel la convocation à l'avocat faisant l'objet de la contestation, manque d'élégance et ne doit pas être valable.

Comment puis je faire pour que cette convocation soit reportée.